

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Il y a aux Amériques un certain nombre de cadres de coopération régionale et sous-régionale importants, visant la protection des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, ainsi que la prise en charge de leurs besoins. À la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée depuis longtemps, sont venus s'ajouter récemment le Plan d'action du Brésil (2014) et l'Appel à l'action de San José (2016), qui traite des besoins de protection dans le Triangle du Nord de l'Amérique centrale (Triangle nord). Ces cadres prévoient non seulement des mesures concrètes pour répondre aux besoins des déplacés et des apatrides, mais mettent en place des processus participatifs, impliquant les acteurs de la société civile, pour rechercher des solutions durables. En dépit des mouvements mixtes complexes qui sillonnent la région et augmentent les besoins financiers, les pays des Amériques continuent de témoigner leur solidarité en offrant aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR des solutions alternatives pour assurer leur protection.

Le Plan d'action du Brésil est le principal cadre régional de coopération et de partage des responsabilités et l'année 2017 coïncidera avec le troisième anniversaire de son adoption. À la requête des États, le HCR rédigera alors un rapport triennal sur les progrès, les défis et les enseignements à tirer, en étroite collaboration avec la section Droits de l'homme du *Global Public Policy Institute* de Berlin, afin de définir les domaines prioritaires des trois prochaines années.

Des représentants communautaires prennent la pose au centre social Augusto Alvarado Castro, situé dans la ville de San Pedro Sula (Honduras), où de nombreuses personnes sont déplacées par la violence des gangs.



Amériques



La Déclaration d'action de San José a été approuvée à l'occasion d'une table ronde organisée en juillet 2016 sur le thème : « Appel à l'action : Besoins de protection dans le Triangle du Nord de l'Amérique centrale ». C'est le premier cadre sous-régional qui, aux Amériques, inclut des engagements concrets – de la part des États, des organisations internationales, des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile et des milieux universitaires – pour traiter les problèmes de migration et de déplacement à l'intérieur et à partir du Triangle nord. Le HCR s'est engagé à aider les autorités des pays de transit et de destination à consolider leurs régimes d'asile et à offrir des possibilités d'intégration sur place, d'autres modalités d'admission et des solutions de réinstallation. Le Haut Commissariat aidera également les autorités des pays d'origine à renforcer les mécanismes nationaux de prévention et de protection sociale pour atténuer les effets des déplacements.

La signature, au terme de quatre années de négociations entre le Gouvernement de Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), d'un accord de paix définitif le 26 septembre 2014 a été un événement important pour la région. Cependant, l'accord de paix a été rejeté à une courte majorité, inférieure à un pour cent, lors d'un référendum organisé auprès de la population au début du mois d'octobre. Le HCR a néanmoins salué l'engagement pris par les deux parties de maintenir un cessez-le-feu bilatéral, de continuer à œuvrer pour mettre fin au conflit et d'instaurer une paix durable. Le Haut Commissariat suivra attentivement l'évolution de la situation et soutiendra le Gouvernement colombien dans ses efforts pour assurer une protection et proposer des solutions aux réfugiés et aux déplacés internes.

La région a connu une augmentation notable des mouvements migratoires mixtes complexes en 2016. Des flux récents en direction du nord, composés principalement de ressortissants cubains et haïtiens, ont donné lieu à un nombre croissant de demandes d'asile. Cette augmentation a eu des effets négatifs sur l'espace d'asile et sur la capacité institutionnelle de prise en charge des besoins de protection des personnes relevant de la compétence du HCR dans plusieurs pays de transit et de destination. En 2017, le HCR continuera à promouvoir une approche régionale pour traiter ce phénomène essentiellement régional, en coordonnant ses activités avec celles de l'OIM et des autres acteurs concernés et en participant activement à des processus consultatifs régionaux.

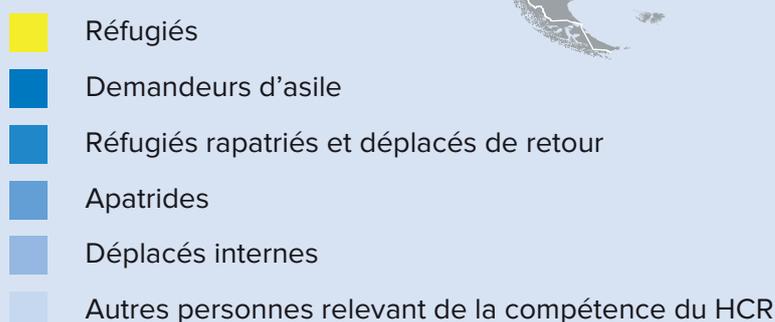
Plusieurs pays des Amériques ont continué à faire preuve de solidarité en offrant aux réfugiés touchés par des crises mondiales et régionales des solutions, par le biais d'une augmentation des places de réinstallation ou d'autres modalités d'admission, comme les visas délivrés pour motifs humanitaires. Le HCR continuera à soutenir les autorités dans la mise en place ou le renforcement des programmes de réinstallation, comme en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay. L'organisation partagera également les enseignements tirés des réussites passées et de son expérience, notamment ceux du programme de parrainage privé du Canada. Elle aidera également la mise en œuvre du nouvel accord de transfert de protection, en vertu duquel le Costa Rica accueillera des individus vulnérables originaires du Triangle nord pendant que leurs demandes d'asile seront examinées par les États-Unis d'Amérique.

PRINCIPALES SITUATIONS

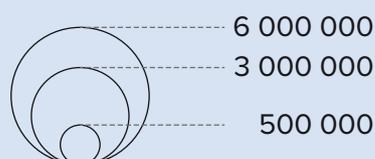
Colombie

Le HCR continue de promouvoir des solutions pour les déplacés internes par le biais de programmes d'intégration sur place, d'aide au retour et de relocalisation ; ainsi que pour les réfugiés colombiens dans la région, au travers de programmes d'intégration sur place et de programmes de rapatriement librement consenti lorsque les conditions s'y prêtent. Bien que les négociations de paix aient abouti à un cessez-le-feu bilatéral, de nouveaux déplacements sont observés, tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières de la Colombie, principalement du fait de l'intensification des violences perpétrées par les groupes armés illégaux.

L'intérêt pour le rapatriement librement consenti parmi les réfugiés colombiens en **République d'Équateur** et en **République bolivarienne du Venezuela** devrait, à brève échéance, rester limité. Les chiffres officiels communiqués par les autorités équatoriennes indiquent que quelques centaines de Colombiens continuent d'arriver chaque mois en Équateur. Du fait de la situation socio-économique qui règne en République bolivarienne du Venezuela, les personnes relevant de la compétence du HCR ont des difficultés à accéder aux services essentiels et à satisfaire leurs besoins de base, comme l'alimentation.



Taille des populations



En 2017, le HCR prévoit d'aider les autorités colombiennes à se doter de moyens plus solides pour offrir une protection et des solutions aux déplacés internes et aux communautés d'accueil, ainsi que pour mettre en œuvre la loi sur les victimes et la restitution des terres. Le Haut Commissariat travaillera avec la Colombie et les pays d'accueil, en particulier l'Équateur et la République bolivarienne du Venezuela, pour créer ou améliorer les conditions propices à la recherche de solutions durables pour les réfugiés, dont le rapatriement librement consenti. Enfin, il proposera son assistance technique au Gouvernement colombien pour consolider les systèmes nationaux visant à protéger les populations touchées par le conflit et à prévenir d'autres violations des droits de l'homme.

Triangle du Nord de l'Amérique centrale

En 2015, on dénombrait près de 55 000 demandeurs d'asile originaires du Triangle nord dans les pays d'Amérique du Nord et centrale – un chiffre presque deux fois supérieur à celui de 2014 et plus de quatre fois supérieur à celui observé en 2012. Les données disponibles montrent que cette tendance s'est confirmée en 2016 : 30 900 demandes d'asile ont été déposées par des ressortissants des pays du Triangle nord dans la région Amériques entre janvier et juin, un total en hausse de 48 pour cent par rapport à la même période en 2015. Face à cette crise de protection croissante, le HCR intensifie ses activités, notamment la promotion de la coopération régionale pour répondre aux nouveaux défis.

De plus, en juillet 2016, les États concernés ont participé à la première Table ronde de haut niveau sur le phénomène croissant des mouvements mixtes à l'intérieur et à partir du Triangle nord, et impliquant notamment des personnes déplacées de force. Organisée au Costa Rica à l'initiative du HCR et de l'Organisation des États américains (OEA), la réunion s'est conclue par l'adoption de la Déclaration d'action de San José, un plan d'action global axé sur : la prévention et le traitement des causes profondes du déplacement et de la migration dans les pays d'origine, l'amélioration de l'asile et des réponses de protection dans les pays de transit et de destination, et la promotion de la coopération régionale.

En 2017, le HCR prévoit de mettre en place des mécanismes d'identification et d'orientation des personnes qui ont des besoins de protection, dont les demandeurs d'asile et les anciens réfugiés ou déplacés de retour dans leur lieu d'origine. Il veillera également à des modalités d'accueil appropriées, des procédures d'asile efficaces, des alternatives à la détention et des possibilités d'intégration sur place et de réinstallation, ou à renforcer les systèmes existants. Il aidera les autorités des pays d'origine à consolider les mécanismes nationaux de prévention et de protection, dont les services sociaux de protection de l'enfance et des femmes et les services des médiateurs, en vue d'atténuer les effets du déplacement interne. Le Haut Commissariat renforcera la réponse inter-agences au déplacement dans la région, notamment en travaillant en étroite coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement

(GNUD) en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies. Il continuera également à encadrer les groupes et les équipes de protection inter-agences existant dans les pays du Triangle nord et au Panama, aux côtés d'autres intervenants dont l'UNICEF, le FNUAP, l'OCHA, le CICR, l'OIM et des ONG internationales.

STRATÉGIE RÉGIONALE

En 2017, le HCR continuera à seconder les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la mise en pratique du cadre régional de coopération et de partage des responsabilités que constitue le Plan d'action du Brésil. Lorsque le Plan entrera dans sa troisième année d'existence, l'organisation facilitera également les consultations entre États et représentants de la société civile visant à réfléchir sur les progrès, les défis et les pistes à explorer pour améliorer sa mise en œuvre.

Édifier un espace d'asile commun

L'Initiative sur l'assurance qualité est le principal outil utilisé par le HCR dans la région Amériques pour aider les États à améliorer l'équité et l'efficacité des régimes d'asile nationaux. L'organisation continuera à consolider les progrès réalisés au titre de l'Initiative en Argentine, dans l'État plurinational de Bolivie, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, au Mexique, au Panama et au Pérou, et à étendre l'Initiative aux autres États intéressés. La « boîte à outils sur

l'assurance qualité » – une plate-forme en ligne du HCR présentant une série d'outils et les bons exemples observés dans certains pays – fournit des points de repère utiles aux pays situés dans la région et au-delà. Les bonnes pratiques incluent : le renforcement des capacités via des accords de jumelage ; les visites de familiarisation entreprises par les services d'immigration des pays d'asile dans les pays d'origine ; et la consolidation du forum des CONARE, qui réunit les présidents des différentes commissions nationales chargées des réfugiés dans les États du MERCOSUR en vue d'harmoniser les régimes d'asile.

Recherche de solutions

L'Initiative pour des solutions transitoires ayant pris fin en 2016 en Colombie, le HCR entreprend actuellement plusieurs évaluations qui serviront de point de départ à un perfectionnement ultérieur de sa stratégie de protection et de recherche de solutions et permettront de dresser un bilan qui sera communiqué au Gouvernement. Au Costa Rica et en Équateur, l'organisation continuera à promouvoir l'autosuffisance et l'insertion socio-économique des réfugiés dans leurs communautés d'accueil, à travers le développement des projets d'autonomisation comme le « modèle de progression ». L'organisation soutiendra également les projets qui améliorent la délivrance de pièces d'identité et l'octroi d'un statut juridique aux réfugiés, en vue de les intégrer dans les services administratifs et de développement nationaux. En République bolivarienne du Venezuela, par exemple, à l'issue d'une campagne d'établissement des profils qui doit être achevée début 2017, le HCR aidera les autorités à délivrer

des documents d'identité aux personnes relevant de sa compétence, afin de faciliter leur accès aux prestations et aux services publics, conformément au « Plan national pour les droits de l'homme ».

Dans les pays du Cône sud, le HCR continuera à soutenir les efforts déployés par les autorités centrales et municipales pour promouvoir des politiques publiques inclusives et à faciliter l'intégration et l'autonomisation des réfugiés par un appui aux moyens de subsistance et des partenariats avec le secteur privé. Dans le cadre du programme « Villes solidaires », le HCR et les municipalités coordonnent leur action afin de favoriser l'intégration des réfugiés, notamment des réfugiés réinstallés.

Comme les crises internationales continuent de déplacer un nombre sans précédent de personnes, les besoins de réinstallation pour les réfugiés de par le monde n'ont jamais été aussi élevés. Le HCR continuera de promouvoir une augmentation des places de réinstallation, non seulement auprès des pays de la région qui ont coutume de recevoir des réfugiés réinstallés, comme le Canada et les États-Unis d'Amérique, mais aussi auprès des nouveaux pays de réinstallation situés en Amérique latine.

Élimination de l'apatridie

En signant le Plan d'action du Brésil, la région Amérique latine et Caraïbes a été la première à soutenir officiellement l'appel lancé par le Haut Commissaire pour éliminer l'apatridie d'ici à 2024. Les

efforts du HCR pour traiter et résoudre les cas existants d'apatridie au sein de la région seront centrés en priorité sur la sous-région des Caraïbes ; dans les autres pays, le principal objectif sera toujours la prévention. Le HCR cherchera à s'assurer que tous les pays soient en mesure d'identifier les apatrides, de les protéger et de faciliter ensuite des solutions, dont la naturalisation, pour remédier à leur situation.

Au Costa Rica, le HCR poursuivra sa collaboration avec le Tribunal électoral suprême pour améliorer la déclaration des naissances chez les autochtones d'origine Ngöbe-Buglé et chez les travailleurs migrants transnationaux d'origine nicaraguayenne, dans le cadre des efforts visant à éliminer le risque d'apatridie dans le pays. Le Gouvernement du Costa Rica a appuyé la campagne *#IBelong* du HCR et des règlements relatifs à la procédure de reconnaissance du statut d'apatride ont récemment été promulgués.

Coopération régionale

Une coopération régionale stratégique est indispensable pour améliorer la protection et les solutions offertes aux déplacés et aux apatrides. En 2017, le HCR continuera de resserrer sa coopération avec le GNUD Amérique latine et Caraïbes, les mécanismes régionaux et sous-régionaux comme l'OEA, le MERCOSUR et le Système d'intégration de l'Amérique centrale, les banques multilatérales de développement, la société civile et le

secteur privé. Il renforcera également sa coordination avec les divers forums consultatifs régionaux sur la migration (les processus de Lima et de Puebla, ainsi que le processus récemment lancé aux Caraïbes) afin de veiller à la mise en place des garanties nécessaires à l'identification des personnes qui ont besoin d'une protection internationale au sein des mouvements migratoires mixtes.

Solidarité avec le Triangle du Nord de l'Amérique centrale dans la recherche et la mise en œuvre de solutions durables

La stratégie de protection et de recherche de solutions du HCR pour la situation dans le Triangle nord s'inscrit dans la lignée du Plan d'action du Brésil et en reprend des éléments clés. Grâce à cette stratégie, les interventions de prévention, de protection et de recherche de solutions s'intègrent dans les efforts globaux visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements, au travers des stratégies nationales et régionales existantes et en tenant compte de l'ampleur et des modalités des déplacements, ainsi que du profil des personnes déplacées. Elle est destinée à répondre aux besoins de protection des trois grandes catégories de population : demandeurs d'asile et réfugiés, y compris en transit ; personnes ayant des besoins et des vulnérabilités spécifiques, de retour dans leur lieu d'origine ; et déplacés internes dans les pays d'origine, de transit et d'asile. Une attention particulière est accordée aux besoins des enfants, des femmes et des personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR.

Solidarité régionale avec les Caraïbes en vue d'une approche intégrée en matière de protection internationale et de solutions durables

Aux Caraïbes, le HCR continuera d'appliquer son approche stratégique et novatrice pour relever les défis de protection. Suite au lancement du « Processus consultatif régional des Caraïbes » en 2016, les États des Caraïbes se réuniront régulièrement pour renforcer la coopération et la coordination relatives à la gestion des mouvements mixtes par voie maritime, en accordant une attention particulière au partage des données, à l'échange de pratiques optimales et au renforcement des capacités. Le HCR encourage et soutient de telles initiatives, en insistant sur les jumelages et les autres formes de coopération d'État à État.

CONTRAINTES

L'augmentation des mouvements mixtes en Amérique latine et aux Caraïbes met en difficulté les capacités institutionnelles de réponse des pays d'asile, habitués par le passé à examiner des demandes moins nombreuses et plus homogènes. Le nombre de demandeurs d'asile originaires de la région ou extérieurs à celle-ci devrait continuer de croître en 2017. Le HCR coopérera avec les gouvernements pour assurer l'accès des personnes qui demandent la protection internationale aux procédures de détermination du statut de réfugié, notamment à l'aide d'autres stratégies de traitement des cas. ■

Informations financières

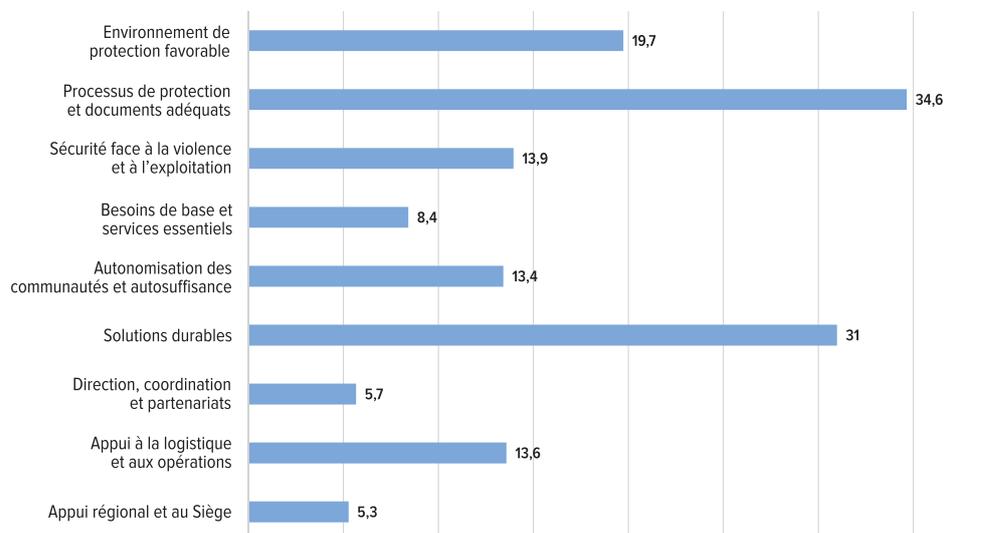
Le budget de la région a été chiffré à 145,6 millions de dollars en 2017. Alors que le budget des Amériques est resté assez stable au cours des cinq dernières années, les besoins ont augmenté de près de 20 pour cent en 2016 en raison de l'intensification de la crise migratoire dans le Triangle nord et de la situation d'urgence causée par le tremblement de terre en Équateur. Malgré les problèmes de sécurité observés dans le Triangle nord et les défis et opportunités en Colombie, l'environnement de protection

reste solide et dynamique dans la région. En particulier, le Plan d'action du Brésil et la Déclaration d'action de San José sont des initiatives prometteuses auxquelles la communauté internationale doit apporter un soutien approprié, afin d'aider les États à mettre en pratique leurs engagements en matière de protection et de solutions.

Dans la région, les besoins financiers les plus significatifs concernent les opérations du HCR en Colombie, en Équateur et

dans le Triangle nord. Les besoins budgétaires les plus importants portent sur l'amélioration des conditions d'accueil, l'amélioration de l'accès à des procédures de qualité en matière de détermination du statut de réfugié et la réalisation du potentiel d'intégration. Des problèmes de sous-financement auraient de graves conséquences sur l'aide que le HCR peut apporter à la mise en œuvre du Plan d'action du Brésil, de l'Initiative sur l'assurance qualité et des stratégies pluriannuelles de protection et de recherche de solutions.

Budget pour les Amériques en 2017 par groupe de droits fondamentaux | en millions d'USD



Budgets pour les Amériques 2008-2017 | en millions d'USD



BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES | USD

Opération	Budget actuel 2016 (au 30 juin 2016)	2017				Total
		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES						
Canada	1 530 119	1 593 006	165 235	0	0	1 758 241
États-Unis d'Amérique – Bureau régional ¹	21 535 193	14 683 831	12 155 692	0	0	26 839 523
Sous-total	23 065 313	16 276 838	12 320 926	0	0	28 597 764
AMÉRIQUE LATINE						
Argentine – Bureau régional ²	4 739 876	4 649 331	125 073	0	0	4 774 405
Brésil	6 238 463	4 157 209	179 138	0	0	4 336 348
Colombie	31 433 551	971 256	0	0	26 868 265	27 839 522
Costa Rica	4 403 876	5 860 220	371 103	0	0	6 231 323
Costa Rica – Groupe juridique régional	2 772 777	3 087 730	846 399	0	0	3 934 130
Équateur	24 995 565	18 913 000	0	0	3 000 000	21 913 000
Mexique	12 429 043	17 877 287	0	0	0	17 877 287
Panama – Bureau régional	16 916 769	20 178 410	0	0	0	20 178 410
Venezuela (République bolivarienne du)	9 137 293	7 901 608	0	0	0	7 901 608
Activités régionales ³	2 044 001	2 059 723	0	0	0	2 059 723
Sous-total	115 111 214	85 655 776	1 521 714	0	29 868 265	117 045 756
Total	138 176 526	101 932 614	13 842 641	0	29 868 265	145 643 520

¹ Inclut Haïti, la République dominicaine, Porto Rico, les Îles Vierges américaines, 12 États indépendants des Caraïbes, les trois autres États de la CARICOM et les territoires britanniques et hollandais en coordination avec le Bureau Europe.

² Inclut les activités de l'État plurinational de Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.

³ Les activités régionales couvrent toute la région des Amériques.